

Compte-rendu CA du 3 juillet 2009 – Salle des Thèses (14h-?)

Ordre du jour:

- intervention VP étudiant
- délibération sur la charte des associations
- politique de la vie étudiante
- bilan du FSDIE
- politique de l'emploi contractuel
- avis sur un échange de parcelles avec LMCU pour la construction du parking P5
- délibération sur la prorogation à la convention constitutive du GIP CNFM
- délibération sur une demande de subvention présentée par le CUEEP au FSE
- examen d'une motion concernant le décret 2009-427 du 16 avril 2009

Pas d'information du Président.

1. Charte des associations

Intervention du Vice-Président Etudiant pour présenter les grandes lignes de constitution de la charte des associations:

- fixer un cadre et réaffirmer des principe pour mieux connaître les associations et une reconnaissance de leurs activités pour pouvoir mieux les accompagner
- identification, éthique associative, domiciliation
- local de droit pour les organisations représentatives étudiantes, pour les assos de filière passe par les composantes, si activité transersale passe d'abord par le bureau de la vie étudiante puis à la MDE
- une association reconnue aura un soutien à la diffusion de l'information et être hébergée, financement sera octroyé prioritairement à celles signataires de la charte (mais les autres ne sont pas exclues).

A. Cappy: Qui va être signataire de la charte ? Comment une signature s'engage dans le temps ? Et celles qui ne respectent pas la charte ?

S. Rousseau: l'idée de la charte n'est pas de les mettre au pas. Idée: déjà connaître les assos présentes sur Lille 1. Charte donne un label permettant d'avoir d'autres financeurs. Permettra d'avoir aussi un meilleur suivi et accompagnement des associations. A la MDE, il y a une pépinière d'association pour se créer et se développer.

S. Ente: la majorité des associations n'a pas été consulté. P1: il n'est pas obligatoire d'avoir un président. Choix motivé pour ne pas avoir de hiérarchisation. Remplacer: "représenté par" au lieu de "représenté par son président". (intervention très longue: interruption car trop longue et détaillée)

S. Rousseau (retour sur intervention Cappy): reconnaissance après activité. On finance aussi via le FSDIE des assos de Lille 3.

F. Guilbert: important que nous portions le fait qu'il n'y ait pas de droit sans devoir.

B.Desprez: il faut distinguer les associations qui ont siège sur l'université et celles qui n'ont pas siège. C'est pas tellement une question de création ou pas.

14h56: obstruction de S.Ente alors que le document est passé en CEVU et devant la CSE (et a été approuvé à l'unanimité). Mis au vote, adopté à une quasi unanimité.

Y. Secq: a-t-on une photo précise des catégories d'étudiants concernés, une typologie ?
FSDIE: 30% fonds social et 70% projets étudiants (13e par étudiant non boursier) fonds de 72k€ + 42k€ de DGF (moitié budget vie étudiante) + IUT "A" 16k€ + 6800€ Telecom soit 174 566€ en tout (aide social 52k€ reste vie étudiante).

S. Rousseau: Répartition H/F, cause de l'enjambement LMD, rupture dans la situation personnelle (décès, chômage, virer de chez eux, rupture de prise en charge pour étudiants étrangers). Pays dans lesquels il y a un soucis, on voit le besoin augmenter au niveau des étudiants.

Rabbi: budget très juste

S.Ente: changer la proportion entre aide et projets ?

S.Rousseau: une partie dédiée au projet va être redistribuer au côté aide sociale. Sur le budget: on arrête jamais l'aide sociale, plus on aura de budget, plus il y aura de demandes. Va y avoir une permanence du secours populaire pour une aide alimentaire. Les étudiants ont accès au resto du coeur ce qui n'était pas le cas avant.

Y. Secq: contact avec le Conseil Régional/Général pour travailler de concert sur cette question.

S. Rousseau: des aspects pris par le CR (aide au transport), mais côté CG, ce n'est pas leur responsabilité.

MJ.Aymé: Le Conseil Régional devrait vous aider, cela relève de sa compétence.

Vote sur le bilan: unanimité

Vote sur la règle de répartition et de report: unanimité

Présentation sur Handicap: (Claude ;)

Byule-Bodin: réflexion sur la parcelle P5 (parking de l'IUT) qui est une parcelle communautaire (ne nous appartient pas).

Politique de l'emploi contractuel

deux axes: répondre à la situation de précarité des personnels de catégorie B et C, en se basant sur des principes sociaux, salariaux, de contrats et d'équité. Puis, de redevenir vertueux pour ne pas reconstituer un vivier de précarité.

Trouver un dispositif social et équitable mais qui soit formulé de tel sorte que cela ne soit pas illégal. Aura une conséquence sur la formulation du vote mais pas sur le fond.

Dispositions:

social: non titulaires qui ont une présence continue ou quasi continue sont devenus des permanents, il est un peu immoral (illégal si nous étions une entreprise). Après 2 ans d'ancienneté, d'un point de vue éthique l'université à un engagement moral. On passe au dessus du changement d'employeur pour le calcul d'ancienneté.

Pourquoi 6 ans ? parce qu'en A on signe un contrat de 3 ans, renouvelable une fois (soit 6 ans), mais pas le droit de le faire pour les catégories B et C.

Les formulations de contrat vont être unifiés sur toute l'université, avec passage devant la DRH de Lille 1. Pas le droit de verser de façon globale des primes à tous nos agents. Mais disposition contractuelle individuelle dans chaque contrat pour améliorer significativement les grilles indiciaires.

Assurer la maîtrise du dispositif: constat du recrutement sans en avoir la maîtrise. Amener à un emploi permanent: candidat sur un concours pour ceux qui ont beaucoup d'ancienneté. Pour les plus "jeunes" accompagnement personnalisée par une interlocutrice des personnes contractuelles.

Mission d'information et d'accompagnement. Assurer un plan personnel de formation pour

accompagner leur projet professionnel. Cette formation n'est pas destinée uniquement à un recrutement limité à Lille 1, mais ouvert sur les autres universités, administrations et entreprises privées.

Il y aura donc une fonction recrutement pour que l'on soit aussi professionnel qu'une entreprise et qu'il y ait un réel accompagnement. Gestion prévisionnelles des emplois et des compétences. On ne veut pas créer une fonction publique bis. Il faut une vue à 2 ans pour pouvoir préparer les agents au concours.

Volet salarial: augmentation significative de la grille de rémunération, mais sans que cela soit plus favorable que les personnels titulaires.

Y. Secq: Bravo ! Depuis 2 ans, je lance là dessus. Document préparatoire (cf mouvement), allez voir le site

Y. Secq: Puisque pas accès au CTP, le minimum est de nous communiquer les documents préparatoires et compte-rendu détaillés du CTP.

Y. Noel: qui sera associé à ces recrutements ?

SG: ce sont les composantes/laboratoires qui proposent les candidatures. Mais nous souhaitons que les personnels aient toutes la même présentation lorsqu'elle s'engage à l'université. Il faut professionnaliser le recrutement, ce qui ne signifie pas que les composantes perdent la maîtrise.

A. Cappy: les labos fonctionnent avec beaucoup de personnels contractuels alors que ce sont des missions de long terme. Problème des labos, ce sont des unités mixtes, université et CNRS. Règles à peu près identiques. Stabilisation sur des postes permanents, impression que l'on a du mal à stabiliser les bonnes personnes sur les postes de permanent. Exemple d'un magasinier qui convenait et remplacer par quelqu'un ayant un BTS. Pose des questions sur les concours dans la fonction publique, alors que l'on a la personne qui correspond au poste.

SG: on ne maîtrise pas la totalité des paramètres dans un concours. Généralement, la pression est forte lorsqu'il y a un poste. 900 candidats en catégorie C ! C'est plus facile sur les catégories plus élevées.

C. Sion: regrette qu'il n'y ait pas un plan type "sapin" qui a permis de titulariser les gens.

Y. Secq: Souhait d'un document détaillé reprenant les éléments donnés par le secrétaire général avec les références sur les textes réglementaires.

Y. Secq: document rédigé et présenté dans les conseils centraux, de composantes et de laboratoires.

Y. Secq: situation pour les personnels dans les laboratoires ? Et les personnels enseignants ?

Concernes 134 personnes en B et C. Mais 74 en catégorie A. Tens compte des personnels de recherche "université" au moment où nous avons fait la comptabilisation. On ne peut pas prendre tous les contractuels des laboratoires. Travail au cas par cas pour savoir qui relève du CNRS ou de l'université.

Y. Secq: Evolution du salaire pour les CDI ?

oui

Représentant CGT: possibilité de recrutement de catégorie C sans concours. Comme les besoins sont permanents, pourquoi cette solution n'est pas envisagée ? Contre le CDI qui met une pierre dans le statut, à ne réserver que pour des cas spécifiques en catégorie A. Quel accompagnement réel et efficace pour les "moins de deux ans" ?

P.Rollet: si on met en place une politique avec des aspects sociaux, elle le fait aussi sur son budget. Notre souhait est de pouvoir assurer des conditions correctes, mais cela implique que l'on contrôle l'accès à ce type d'emploi. On ne peut pas tout faire, on doit faire un choix.

P. Louart: sur la question d'un recrutement pour quelqu'un sur une mission par exemple de suivi d'une formation, je me vois mal lui dire que dans 2 ans, elle devra partir.

P.Serniclay: il y a "du petit A" et du "A+" ou autre, a priori pour ce type de situation, un contrat en A serait adapté.

A. Cappy: je reviens sur les concours, on n'est pas sûr de les récupérer, le labo est même pas consulté.

P.Serniclay: Pour les B en technicien, c'est géré nationalement et cela nous échappe totalement.

Y. Secq: pas de réponse explicite sur les recrutements sans concours ? Peut-on avoir des détails sur cette procédure ? Pourquoi n'est-elle pas proposée dans ce document ?
(pas de réponse, intervention du représentant du recteur).

P. Rollet: "Le CA approuve la mise en oeuvre par le président d'une politique sociale et plus étuitalbe en faveur des agents non titulaires telle que présentée ce jour, ... de la maîtrise du recrutement et à ne pas reconstituer un vivier de non titulaires"

S. Ente: idée du coût ?

SG: augmentation peu importante du coût global. Car sur les moins de deux ans 10 mois au lieu de 10, mais augmentation sur les plus de deux ans, surement quelques dizaines de milliers d'euros.

Vote: pour unanimité moins une abstention.

Question de la subvention des APP du CUEEP: vote: unanimité pour

GIP CNFM:

S.Ente: équipement appartient au pôle ou à l'établissement.

A.Cappy: c'est à l'établissement. On loue lorsque ce sont des utilisateurs qui ne sont pas de Lille 1.

R. Litwak: structure intéressante pour l'université car le Ministère participe beaucoup. Donne accès à un matériel très performant, très coûteux aux étudiants.

Unanimité moins une abstention.

Décret 2009-427

C.Vuylsteker: sur les masters formations des enseignants, les meilleurs étudiants du L3 sont captés pour remplir le master à la catho en cassant les prix 1250e à l'année au lieu de 3000e. On leur offre un ordinateur ... voilà dans quel cadre on est. SI on rajoute les aspects financiers où le ministère va abonder.

J.Dalmeida: un peu réservé sur la motion, pas très bien rédigée. Surtout le dernier paragraphe car c'est une convention pas un accord de reconnaissance.